

PROGRAMME DE FORMATION

RECYCLAGE CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

RECYCLAGE SSIAP3 Agrément Préfectoral n°0026

OBJECTIFS

Maintient des compétences de chef de service des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes, par un recyclage obligatoire tous les 3 ans pour les personnels en activité.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes:

- Etre titulaire du SSIAP 3, ou d'une équivalence réglementaire Justifier d'une activité de chef des Services de sécurité incendie et d'assistance à personnes de 1607 heures dans les 36 derniers mois.
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.
- être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité,

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Déroulé de formation:

- Séquences pédagogiques en salle de formation, équipée d'ordinateurs, de vidéo projecteur, de tableau blanc, de paperboard.
- Exercices pratiques par des mises en situation (étude de cas).

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques et théorique sera transmise à l'employeur.

Une attestation de recyclage sera délivrée aux stagiaires.

SARL Cogan Consulting:

Organisme de Formation professionnelle

N° Activité 31 59 073 95 59 Préfecture du NORD
Autorisation d'exercice du CNAPS: FOR-059-2022-01-05-20160585031
TVA-FR-11 503 290 934 **CODE APE :** 8559B
SIRET 503 290 934 000 28 **DUNKERQUE RS**
Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – FRANCE
Telephone: +33 (0)3 28 61 59 19
Fax: +33 (0)3 28 26 59 89
Email: cogan@coganconsulting.com
Site Web: www.coganconsulting.com

PROGRAMME

RÈGLEMENTATION INCENDIE - 7 HEURES

Evolution des textes règlementaires,
Règlement de sécurité dans les ERP,
Règlement de sécurité dans les IGH.

NOTION DE DROIT CIVIL ET PÉNAL - 2 HEURES

Le code civil et pénal,
La délégation de pouvoir et de signature,
La responsabilité civile et pénale,
Le délit de mise en danger d'autrui.

FONCTION ACHAT - 2 HEURES

Savoir procéder à des achats courant,
Procéder à la passation de marché.

FONCTION MAINTENANCE - 2 HEURES

Le contrat des maintenances des installations de sécurité,
Contextes des obligations réglementaires.

NOTIONS RELATIVES À L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES - 3 HEURES

Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et des décrets et arrêtés subséquents.

ÉTUDE DE CAS - 5 HEURES

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant,
Rappel de la méthode,
Lecture de plan.

DUREE – 3 jours (21 heures)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Robine ABRANTES

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 12 personnes maximum

DELAIS D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier sur le site

www.coganconsulting.com